

N°	0	8	2
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE.**

OBJET :	L'an deux mil cinq Le lundi 19 décembre à 10 h, les membres du conseil d'administration légalement convoqués se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. SENEAL.	
-Création d'un poste d'agent administratif	Etaient présents : M. COET, DUHAMEL, LOIN, LOTTIN, SENEAL, GARRAUD, LACHEREZ, PECQUERY. Absents excusés : AUBRY, ARCILLON, BIGNON, JUMEL, MAUGEZ, MAQUET.	
DATE DE LA CONVOCATION :	<u>- Création et pourvoi d'un poste d'agent administratif</u> Vu le code du travail et notamment les articles L322-4-7 et L322-4-9 ainsi que R322-16 et suivants du code du travail ; Vu la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale (art. 44) ; Vu le décret n°2005-243 du 17 mars 2005 relatif aux contrats initiative emploi, aux contrats d'accompagnement dans l'emploi et modifiant le code du travail ; A la suite de l'exposé effectué par le président SENEAL et après en avoir discuté, le conseil d'administration :	
NOMBRE DE DELEGUES :	<ul style="list-style-type: none"> • autorise le président à signer la convention entre l'ANPE pour le compte de l'Etat et l'Institution Bresle ainsi que le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour une durée de 6 mois en vue de satisfaire des besoins collectifs non satisfaits en matière de secrétariat comptabilité dotée d'une durée hebdomadaire de travail égale à 28h à compter du 01 février 2006 et dont la rémunération sera versée sur la base d'un taux horaire égal à 110% du SMIC, • autorise le président à souscrire une convention et un contrat d'accompagnement dans l'emploi. 	
En exercice		14
Présents		8
Votants		6
	Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 64 du budget 2006 de l'Institution.	

Pour extrait conforme,

Le Président de l'Institution,

Francis SENEAL